Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29 SEP. 2026
ID : 085-218500296-20260929-D_2026_09_035-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BOUIN
85230

DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_09_035

MISSION D'ARCHITECTE SUITE MODIFICATION DE FACADES DE LA SALLE DE L'ENCLOS AUPRES DE STEPHANE CHABROL – ARCHITECTE DPLG

Le Maire de la Commune de BOUIN,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°DCM-2023-12-083 en date du 19 décembre 2023 au terme de laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la proposition faite par STEPHANE CHABROL, Architecte DPLG

DÉCIDE

Article 1er : De signer le devis concernant la mission d'architecte selon les modalités suivantes :

MISSION D'ARCHITECTE SUITE MODIFICATION DE FACADES DE LA SALLE DE L'ENCLOS AUPRES DE STEPHANE CHABROL – ARCHITECTE DPLG		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant HT
D_2026_09_035	Etudes de faisabilité technique et économique	400.00 €
	Dossier de déclaration préalable	1 600.00 €
	Suivi du dossier selon les besoins - option	100.00 €
	Mission complémentaire – mise au propre sur informatique plans papier	800.00 €
	TVA 20 %	580.00 €
	TOTAL TTC	3 480.00 €

Article 2 : De signer le devis correspondant.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Thomas Gisbert
Maire de Bouin
29 sept. 2026

Le Maire,
M. Thomas GISBERT

Affiché le 2/10/2026
Mis en ligne le 2/10/26